

**Le Maire de Binic- Etables-sur-Mer,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2542-2,

**VU** l'article R 411-21-1 du code de la route,

**VU** l'article R 610-5 du code pénal,

**Considérant** que pour permettre le bon déroulement de travaux de branchements EU et AEP, effectués par l'entreprise SRC, **rue de la Rognouse et rue Francis Kerautret, du 20 septembre au 27 octobre 2023**, il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité, faciliter la circulation et prévenir les accidents ;

## **ARRETE**

**Article 1 :** Le stationnement et la circulation des véhicules et cycles ainsi que la circulation des piétons seront interdits au droit des travaux et la voie de circulation des véhicules et cycles pourra être alternée suivant les besoins de travaux de branchements EU et AEP, effectués par l'entreprise SRC (Société Rault Canalisation) domiciliée Zone de l'aéroport de Saint Briec -22440-TREMUSON

**Article 2 :** Les rues de la Rognouse et Francis Kerautret seront fermées à la circulation L'accès sera autorisé aux riverains sauf impossibilité technique.

**Article 3 :** L'entreprise SRC affichera le présent arrêté sur les lieux des travaux. Il mettra en place la signalisation temporaire réglementaire y compris le balisage du cheminement piétonnier et veillera à son maintien pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit. Il sera et demeure responsable en cas d'accident pouvant survenir à l'occasion de cette opération.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 5 :** L'entreprise SRC, La Police Municipale, les Services Techniques Municipaux et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

M. Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BINIC-ETABLES-SUR-MER,

Les Sapeurs-Pompiers de BINIC-ETABLES-SUR-MER,

La Police Municipale,

Les Services Techniques Municipaux,

L'entreprise SRC.

Fait à Binic - Etables-sur-Mer, le 18 septembre 2023  
Le Maire, Paul CHAUVIN

The image shows a handwritten signature of Paul Chauvin, the Mayor, written in black ink. To the right of the signature is the official circular seal of the Commune of Binic-Etables-sur-Mer. The seal features a central emblem with a figure and a building, surrounded by the text 'COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER' and 'Cotes d'Armor' at the bottom.

Notifié le